

CONCEPTION

C3. Quels sont les usages du bois hors structure ?

FICHE

C3.5 Aménagement extérieur

Quel que soit son usage final (abribus, barrière, cheminement, écran antibruit...), l'équipement en bois s'inscrit dans le cadre réglementaire et normatif français, qui contribue à garantir la durabilité des ouvrages.

Le bois est unanimement apprécié par les utilisateurs, en proposant des formes traditionnelles ou en osant des designs contemporains. En utilisant le bois comme matériau d'aménagement extérieur, votre collectivité fait un choix citoyen car elle participe à l'entretien des forêts françaises et au maintien des emplois dans les territoires ruraux.



© FNB - Bois français

ressources

Catalogue sur les produits issus de la ressource forestière nationale et transformés en France.

<https://www.bois-de-france.org/les-produits-bois-francais/>

Fiche BoisREF sur le platelage extérieur bois.

<https://catalogue-construction-bois.fr/referentiels-techniques/boisref/parement/>

De **nombreuses ressources** sont également disponibles sur le site du bois autoclave.

www.bois-autoclave.org/web/index.php



LES FINANCEURS

